Publié le 21.12.2023





Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION **SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 17 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BEGUIN Jean-Claude; BERNARD Joseph; BILLAUX Béatrice; BOUCHER Gaëlle; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; DUPONT Frédéric; ECHEVEST Yannick; GAREL Pierre-Marie; GAUTIER Guy; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; HERVE GIIdas; JOBIC Cyril; KERHERVE Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE JANNE Claudie; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon : LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia; PARISCOAT Dominique; PIRIOU Claude; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; PUILLANDRE Elisabeth; RAFFIN Karine (suppléante); RANNOU Hervé; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant); VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPE Fanny à GOUAULT Jacky ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent; MOZER Florence à ROLLAND Paul; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne; RASLE-ROCHE Morgan à BOUCHER Gaëlle ; RIOU Philippe à CADUDAL Véronique ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

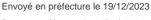
Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; CHARLES Olivier; GRAEBER Sophie; INDERBITZIN Laure-Line; LARVOR Yannick; LE BLEVENNEC Gilbert; LE FOLL Marie-Françoise; LE LAY Alexandra; LE LAY Tugdual; LE FLOC'H Éric; PAGNY Gilles; QUENET Michel; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice	88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	61
Procurations	13
Votants	74
Absents	14

Date d'envoi de la convocation : Mercredi 06 décembre 2023 Secrétaire de séance Hervé RANNOU



Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 21.12.2023

ID: 022-200067981-20231212-DEL2023_12_292-DE

Délibération

DEL2023-12-292

RATTRAPAGE D'AMORTISSEMENTS DE FRAIS D'ETUDES ET DE FRAIS D'INSERTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2321-2 27° du code général des collectivités territoriales disposant que pour les collectivités dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire ;

Considérant qu'il a été constaté des anomalies sur le compte 28031 – Amortissement des Immobilisations Incorporelles – Frais d'Etudes et sur le compte 28033 – Amortissement des Immobilisations Incorporelles – Frais d'insertion, pour défaut d'amortissement, et qu'il convient de corriger ces erreurs sur les exercices antérieurs ;

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068;

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement ;

Vu le tableau ci-dessous :

Compte	e N° INVENTAIRE DÉSIGNATION DU BIEN		DATE DE MISE EN SERVICE RETENUE	VALEUR BRUTE	Débit 1068
2031	CONS/0001/MULTIMODAL-2031	TRANSPORT COLLECTIF URBAIN MISSION GEOMETRE	12/05/11	10 000,00 €	10 000,00 €
2031	ETUD/0001/ZONE	CONCEPTION OUTILS COMMUNICATION POUR ZONES GC	15/12/11	384,31 €	384,31
2031	ETUD/0004/PISC	1er acompte- Etude pré-opérationnelle sur la pisci	15/12/14	22 339,60 €	22 339,60
2031	PG20152031001	Etudes Centre Nautique Roch'ir	05/02/15	2 316,00 €	2 316,00
2031	PGAMOSI	Système d'information_AMO	01/01/17	1 200,00 €	1 200,00
2031	BB218-2015-2031-001	AGENDA D ACCESSIBILITE PROGRAM	27/07/15	1 080,00 €	1 080,00
2031	PG20152031004	ETUDE DE FAISABILITE POUR DEVE	03/12/15	6 720,00 €	6 720,00
2031	ETUD/0001/BAT	1er acompte - Etude de diagnostic du patrimoine bâti communauta	15/03/16	19 440,00 €	19 440,00
2031	PG20162031006	Etude sur la signiétique des Z	27/09/16	6 012,00 €	6 012,00
2031	2019-GP-0448	ETUDE GESTION PLATEFORME DIMP	15/10/19	1 068,00 €	1 068,00
					70 559,91
2033	CON/0003/EME	INSERTION TOITURE GGP EME	31/12/02	527,15 €	527,15
2033	CON/0003/CRE	INS MAITRISE OEUVRE PLOUMAGOAR	31/12/02	1 772,44 €	1 772,44
2033	ETUD/001/BEL-2033	FRAIS INSERTION ETUDE QUALIPAR	12/06/03	458,87 €	458,87
2033	INST/0002/NEV	AMENAGEMENT ZONE PONT-NEVEZ	06/06/03	3 653,72 €	3 653,72
10000	Address of the contract of the		11511-00		6 412,1

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, Le Conseil d'Agglomération à l'unanimité,

- Autorise le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget principal d'un montant de 76.972,09 € par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :
 - Compte 28031 à hauteur de <u>70.559,91 €</u>
 - Compte 28033 à hauteur de <u>6.412,18 €</u>
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance, Hervé RANNOU

DE L'ARMOR À L'ARGOAT